



> Médecins omnipraticiens

Urgences : appel immédiat de candidatures de médecins en disponibilité

Pour assurer l'accessibilité au service d'urgence hospitalière d'une installation d'un CISSS ou d'un CIUSSS confronté à une possible rupture de services en raison d'un manque d'effectifs, les parties négociantes ont convenu de la [Lettre d'entente n° 297](#).

Cette lettre d'entente prévoit des modalités de rémunération particulières pour le médecin qui engage sa disponibilité durant certaines périodes de l'année. Le présent appel de candidatures concerne la période du **27 février 2026 au 16 mars 2026**.

1 Rémunération

Lorsque vous êtes dépêché dans une installation d'un établissement désigné, vous êtes rémunéré selon les modalités du mécanisme de dépannage prévues à l'[Annexe XVIII de l'Entente](#), et les frais de déplacement sont remboursés selon celles de l'[article 30.00](#). Vous ne pouvez pas vous prévaloir des modalités des lettres d'entente qui offrent une rémunération bonifiée pour la prise en charge de l'urgence par les médecins de l'installation.

La rémunération versée en vertu de la présente lettre d'entente est sujette aux dispositions du paragraphe 5.3 de l'[Annexe IX de l'Entente](#). Elle est donc exclue du calcul du revenu brut trimestriel :

- **5582 \$** par semaine de disponibilité engagée lorsque vous êtes dépêché dans un établissement, montant auquel s'ajoute la rémunération des services rendus;
- **6471 \$** par semaine de disponibilité offerte lorsque vous n'êtes pas dépêché dans un établissement par le comité paritaire.

Vous pourriez faire l'objet d'une pénalité de 3236 \$ pour chaque semaine d'engagement non respecté à moins que vous ayez trouvé vous-même un médecin qui répond aux critères d'admissibilité pour vous remplacer ou que vous ayez une raison particulière approuvée par le comité paritaire.

2 Poser votre candidature

Pour poser votre candidature, vous devez, entre autres :

- détenir des privilèges pour exercer dans un service d'urgence ou en avoir détenu au cours des trois dernières années;
- être disponible une semaine ou plus;
- accepter d'être dépêché à quelques heures de préavis dans un établissement où il y a un risque de rupture de services.

Remplissez le [formulaire d'inscription](#) et transmettez-le **le plus tôt possible et au plus tard le 4 février 2026**. Vous pouvez également accéder au formulaire d'inscription par le code QR en [annexe](#). Pour remplir le formulaire, vous devez utiliser votre adresse courriel « med ».

L'attribution des semaines de disponibilité s'effectue **sans attendre la fin de la période** d'appel de candidatures. Dès que toutes les semaines de disponibilité seront comblées, vous n'aurez plus accès au formulaire.

Courriel et site Web

www.ramq.gouv.qc.ca/courriel
www.ramq.gouv.qc.ca/fr/professionnels

Téléphone

Québec 418 780-4208
Montréal 514 687-3612
Ailleurs au Québec 1 888 330-3023

Heures d'ouverture

Du lundi au vendredi,
de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
(mercredi de 10 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30)

3 Pour plus d'information

Pour toutes les dispositions et instructions, consultez la *Lettre d'entente n° 297*. Vous pouvez également consulter la page Web [Mécanisme de dépannage](#).

c. c. : Agences de facturation commerciales

Annexe

Formulaire d'inscription à la lettre d'entente No 297

